

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SEBA a repris en direct la gestion des services publics de l'eau et le cas échéant, de l'assainissement. Aujourd'hui, plus de 25 000 usagers dépendent du SEBA.

Suite à plusieurs appels et commentaires, voici quelques éclaircissements :

1er info : votre dernière facture SAUR est calculée sur 7 mois et non 6 afin de clore la période de gestion SAUR.

Auparavant, les factures étaient fractionnées du 1^{er} décembre au 30 mai et du 1^{er} juin au 30 novembre. Celle-ci comprend donc un mois de plus d'abonnement et de consommation.

2ème info : Le calcul de la consommation a été effectué en deux temps :

- Une relève a été effectuée dans l'automne ce qui correspond à une consommation réelle.
- Une estimation a été calculée à partir de la date du dernier relevé (automne 2017) jusqu'au 31 décembre 2017. Celle-ci est basée sur le principe du prorata temporis entre les deux relevés réelles du printemps et de l'automne 2017. De ce fait, la relève estimée repose sur la période estivale qui, pour certains usagers, est la période de consommation la plus élevée.

A noter que sur la facture SAUR, le terme « index relevé » a été utilisé à tort pour le 31/12/2017, alors qu'il s'agissait d'un index estimé.

3ème info : Dès lors que la relève estimée est plus élevée que l'index que vous aurez relevé réellement, SAUR s'engage à rectifier la facture sur votre demande (Tel SAUR : 04 63 36 10 00).

Dans tous les cas, le SEBA procèdera à un réajustement de votre consommation lors du prochain relevé réel, qui aura lieu à l'automne 2018.

Nouvelles permanences SAUR à Largentière (9h-12h / 13h30-17h):

- Mardi 20 et Jeudi 22 février
- Mardi 27 février et Jeudi 1er mars